

HORIZON SGXV

SARL au capital de 5000€ - RCS La Roche Sur Yon 107 446 601

Siège social : 94 quai de la République 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Tel : 02 28 10 98 11 - E-mail : saintgillescroixdevie@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01/08/2026

Honoraires de transaction (mandat simple) :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 99.999 €	8 480 €
+ De 100.000 à 200.000 €	+ 5 %
Au-delà de 200 001 €	+ 4 %

Montants maximum – les tranches sont cumulatives.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : Offert

Honoraires de rédaction d'acte : 400 € TTC à la charge du vendeur

Pré état daté : 180 € TTC à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 40 € TTC à la charge du vendeur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail + Etat des lieux d'entrée	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises dans la limite de la Loi Alur (8€/m² + 3€/m²)
Entremise et négociation	20 % TTC du loyer mensuel hors charges	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation temporaire (hors résidence principale) : bail saisonnier ou mobilité	Frais de création du dossier (à la signature du bail) : 300 € TTC Rédaction du bail : 120 € TTC Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² de surface habitable	Rédaction du bail : 120 € TTC Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² de surface habitable
Bail professionnel ou commercial		12 % HT du loyer annuel et hors charges Visite, constitution de dossier, entremise) + 3% HT du loyer annuel si bail rédigé par l'agence
Bail stationnement (parking, garage...)	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
Rédaction d'un avenant ou bail à la demande du locataire		150 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie, bail nu, meublé, commercial, professionnel ou stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC /m² de surface habitable (loquée, utile ou habitable)	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : offert

État des risques et pollution (ERP) : 40 € TTC à la charge du bailleur

Agence Laforêt Saint Gilles
Croix de Vie

FAVORIZ

PACK ESSENTIEL 6.5 % TTC	PACK PRIVILEGE 8 % TTC
--------------------------------	------------------------------

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer



Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie



Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion



Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence



Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire



Régularisation des charges annuelles



Etat des lieux et décompte de sortie



Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)



Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location



Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)



Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice pour les congés mandant)



Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (relances simples, hors frais de procédure)



Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)

1.50 € / mois



Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux

25 € / facture



Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux

3 % des travaux



Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation

150 € / sinistre



Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)

10 € / appel



Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)

10 € / facture



Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux

5 % des travaux

X % des travaux

Etablissement document aide à la TVA

50 €

Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf

75 € de l'heure

X €

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de X %

2.50 %

2.50 %

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : FR85107446601- Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle CPI 85012026000000017 délivrée par la CCI de Vendée – Activité(s) : Transaction et Gestion - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION> - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle